

Conférence publique – Mardi 13 octobre à 18h – S.AW.1.126

Les ambivalences du retour : utopies diasporiques et politiques anti-migratoires

Le « retour » est une notion centrale pour penser, de manière générale, la condition diasporique (W. Safran). Dans les « imaginations radicales » (R.D.G. Kelley) des Amériques noires de la fin du 19^e siècle et du 20^e siècle, du nationalisme noir au panafricanisme, comme dans les anticolonialismes africains, le “retour” renvoie à un rêve politique partagé : faire de l'Afrique une terre d'hospitalité pour tous les Africains et/ou Noirs dispersés dans le monde. Le retour porte un idéal de justice réparatrice : réunir, sur la terre dont ils ont été arrachés, celles et ceux que l'esclavage et la colonisation ont séparés. Dans ces traditions, cette idée comporte toutefois des tensions et apparaît souvent pour celles et ceux qui font l'expérience du retour sur le continent, comme un mythe (S. Hartman, M. Condé). Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'idée de “retour” accède au rang de droit. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 reconnaît à toute personne le droit de revenir dans son pays et, la même année, dans le contexte de la guerre en Palestine, la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies l'affirme pour les réfugiés palestiniens. Le terme devient dès lors l'objet de revendications concurrentes sur une même terre, comme l'illustre, deux ans plus tard, la Loi du retour israélienne.

Ce terme, né de l'expérience de la violence et porteur d'un désir de justice sans cesse réitéré au cœur de communautés diasporisées, séparées d'une terre d'origine, réelle ou fantasmée, prend un sens radicalement antithétique dans les politiques migratoires du XXI^e siècle, notamment en Europe. En 2026, dans le « règlement retour » de l'Union européenne, qui complète le Pacte sur la migration et l'asile, le « retour » apparaît comme un terme euphémisé pour signifier “reconduite à la frontière” ou “expulsion”, vers une terre qui n'est pas nécessairement la terre d'origine.

Cette conférence s'attachera ainsi aux usages antithétiques d'un terme qui se trouve au cœur de toute réflexion sur la condition migratoire, où les imaginations réparatrices diasporiques et les politiques contemporaines sur les migrations et le droit d'Asile, dans des pays pratiquant l'externalisation de leurs frontières, investissent de sens contradictoires des signifiants similaires. Dans cette conférence j'analyserai les ambivalences du terme “retour” en m'appuyant spécifiquement sur certains imaginaires diasporiques africains et noirs du 20^e siècle et les politiques migratoires européennes contemporaines pour saisir le sort qu'ils réservent à l'idée de “nation”, à la référence au “national”.